

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES 2

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021

Convocation du :
8 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 14 octobre, à 20 h 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 8 octobre, se sont réunis en séance publique à la mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Étaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 3^{ème} adjoint ;

Nombre de conseillers
présents : 12

Madame Marie-Ange ABADIA, Madame Marie-Françoise BOUCHER, Madame Delphine BRAULT, Madame Françoise GUILLO, Madame Claudette TRAVERS, Madame Françoise TRICHEUX, Monsieur Clément CAVART, Monsieur O. FAUCHEUX, Monsieur Benoit FLEURY, Monsieur Michel JAFFRE

Nombre de conseillers
votants : 13

Absents excusés :

Monsieur Jimmy RONCE ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE
Monsieur Ludovic LECOIN, Monsieur Jonathan DUVAL

Secrétaire de séance : Monsieur Clément CAVART

Monsieur VAN DER STICHELE ouvre la séance du conseil municipal à 20 h 30 et demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du compte rendu de conseil du 9 septembre 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte-rendu de la séance du 9 septembre 2021.

I POINT TRAVAUX

Monsieur VAN DER STICHELE fait part de réunions d'information ayant eu lieu avec le Conseil Départemental concernant des travaux à réaliser sur deux ponts de la rue de la barrière (RD 127) au cours de l'hiver.

a) Pont du Boisseau – La Varenne

Monsieur BOURGOIS explique que les travaux auront lieu du 25 octobre au 20 décembre et consisteront en un démontage et remontage du pont à l'identique avec une reprise au niveau de l'étanchéité (présence d'infiltrations d'eau).

Monsieur VAN DER STICHELE présente les différentes teintes de brique qui ont été proposées au choix dans le cadre de la repose. La couleur retenue est cohérente par rapport à l'existant.

Il est précisé que la rue sera barrée durant la période des travaux.

Une note explicative a été distribuée via les boîtes aux lettres à l'ensemble des habitants ainsi qu'aux associations concernant l'accès à la plaine sportive. Information également sur Panneau Pocket.

b) Pont de la station d'épuration

Ce pont sera démonté et remonté avec une période de travaux qui débutera à compter du 10 janvier pour 2 mois.

Monsieur BOURGOIS précise que le style sera du même type qu'actuellement.

La route sera également barrée mais les piétons et les vélos pourront, comme pour l'autre pont, circuler sur la passerelle durant les travaux.

Monsieur VAN DER STICHELE précise que lors de ces rencontres les élus de la commune ont demandé à pouvoir bénéficier de devis pour les passerelles communales (en béton et en métal), le personnel du Conseil Départemental étant spécialisé dans ce type d'ouvrage.

Par ailleurs, un contact a été pris avec Chartres Métropole afin de bien coordonner l'enchaînement de travaux des divers intervenants (Conseil Départemental, Chartres Métropole, Mairie) et d'assurer une cohérence dans la réalisation.

Monsieur VAN DER STICHELE relate que tout a été fait afin d'informer la population et les agriculteurs au plus tôt afin d'occasionner le moins de gêne possible et qu'un report des travaux a été demandé au Conseil Départemental afin qu'ils débutent pendant les vacances scolaires (déviation trajets bus scolaires).

c) Travaux rue du Vieux Ver

Monsieur VAN DER STICHELE explique que des travaux de raccordement d'une maison auront lieu à partir du 18 octobre pour une durée de 9 jours.

La rue sera donc barrée sauf pour les riverains. Une note d'information a été distribuée aux riverains.

d) Eclairage de la façade de la mairie

Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'une réunion a eu lieu fin septembre avec EIFFAGE ENERGIE et que des travaux doivent être faits. A ce jour, la facture n'est toujours pas réglée.

II URBANISME –

a) Projet Cœur de village

Monsieur VAN DER STICHELE relate qu'à ce jour aucun document (Déclaration d'Intention d'Aliéner) concernant une vente au cœur du village n'a été réceptionné en mairie mais qu'il y a eu des échanges avec les notaires (demandes de renseignements divers).

Monsieur VAN DER STICHELE précise que des demandes d'évaluations ont été faites auprès du service des domaines et qu'une seconde réunion de travail avec Chartres Métropole Aménagement et le cabinet Gilson est prévue prochainement en mairie concernant le projet. Monsieur VAN DER STICHELE indique qu'il y aura un coût pour la commune avec certainement un emprunt à effectuer sur 20 ou 25 ans.

Il précise également que si la commune se positionne pour exercer son droit de préemption il y aura un délai à respecter. Des questions sur le formalisme sont en cours. Il faudra également voter un budget modificatif. Il sera donc nécessaire de prévoir un conseil municipal (exceptionnel) à cet effet.

Monsieur FAUCHEUX demande des explications sur le montage financier afin de savoir si la commune, au vu des travaux à engager, rentrera dans ses fonds. Monsieur VAN DER STICHELE lui répond qu'au final ce projet coutera à la commune mais il en va de l'avenir de notre cœur de village.

Madame TRAVERS demande si le notaire du vendeur peut procéder à des transactions sans en avvertir la mairie et Monsieur VAN DER STICHELE précise que cela est impossible.

b) Travaux cimetière

Monsieur VAN DER STICHELE fait part aux membres du conseil municipal que Messieurs LECOIN et RONCE pourront travailler sur le projet cimetière suite à la notification de l'attribution de subventions par Chartres Métropole.

Monsieur VAN DER STICHELE précise également que des membres de la Commission cimetière en charge du projet pourraient suivre une formation en 2022 afin d'étoffer leurs connaissances en matière de législation funéraire.

III POINT RESSOURCES HUMAINES

a) Avancement de grade de Monsieur Ricardo ABADIA

Monsieur VAN DER STICHELE dit que Monsieur ABADIA devrait être promu à un avancement de grade au 1^{er} novembre 2021.

b) Secrétariat

- **Poste de Secrétaire de mairie**

Monsieur VAN DER STICHELE indique que Madame BEAUMONT sera en poste depuis 16 mois au 31 décembre 2021 en tant que contractuelle au poste de Secrétaire de mairie et que conformément à la loi, il est impératif d'effectuer une Déclaration de Vacance de Poste (DVE) au moins 2 mois avant cette échéance afin de renouveler l'offre d'emploi et de pourvoir au poste.

Madame ABADIA demande des explications concernant cette vacance de poste qui sera à renouveler tant que Madame BEAUMONT sera contractuelle. La seule solution est de passer un concours de la fonction publique. Cependant, ceux-ci ne sont organisés que tous les deux ans.

- **Poste d'assistante de gestion administrative**

Le poste d'Assistante de gestion administrative occupé par Madame BILLEMONT arrivera à échéance le 31 janvier 2022 soit au bout de 12 mois. Il convient donc de revoir le contrat de cet agent avant la fin du mois de janvier 2022.

c) Le rifseep

Monsieur VAN DER STICHELE informe le Conseil Municipal que pour ajouter un grade dans le régime indemnitaire de la commune, soit le grade d'adjoint administratif qui n'est pas présent à ce jour, il convient de soumettre de nouveau un projet de délibération au Comité Technique du Centre de Gestion et ensuite de le faire valider par un vote du Conseil Municipal.

IV SUBVENTIONS

a) Demande de participation financière au FSL logement – Conseil Départemental

Monsieur VAN DER STICHELE fait part de cette demande de participation du Conseil Départemental pour financer l'aide aux ménages en difficultés pour accéder à un logement.

Après échange, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de ne pas accéder à la demande du Conseil Départemental.

b) Demande de subvention de l'AFM TELETHON

Monsieur VAN DER STICHELE relate une demande de subvention de la part de l'AFM TELETHON.

Après échange, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de ne pas accéder à la demande de l'AFM TELETHON.

c) Demande de subvention de l'APF (délégation départementale)

Monsieur VAN DER STICHELE relate une demande de subvention de la part de la délégation départementale de l'APF.

Après échange, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de ne pas accéder à la demande de l'APF.

d) Subventions reçues au titre du Fonds de Concours – Chartres Métropole

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée que deux demandes faites au titre du fonds de concours ont été refusées pour les motifs suivants :

- Etude cantine (les études ne sont plus prises en charge)
- Démoussage toiture de l'église (cette dépense est considérée comme une dépense de fonctionnement et pas comme une dépense d'investissement)

En ce qui concerne l'entretien de l'église, Monsieur VAN DER STICHELE précise que le Conseil Départemental a pour projet de participer à l'entretien des édifices patrimoniaux et qu'une demande de subvention ultérieure pourra y être effectuée.

V REMBOURSEMENT DE FRAIS

a) Achats divers manifestation du 14 juillet 2021

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée que Madame Françoise TRICHEUX s'est personnellement acquittée de l'achat de nappes et de gobelets pour la manifestation du 14 juillet organisée par la commune. Une facture a donc été établie à des fins de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le remboursement de la facture présentée s'élevant à la somme de 21.66 euros ,
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE afin qu'un virement de 21.66 euros soit effectué sur le compte personnel de Madame TRICHEUX.

b) Location manifestation du 14 juillet

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée que Madame Françoise TRICHEUX s'est personnellement acquittée de la location de jeux en bois pour la manifestation du 14 juillet organisée par la commune. Une facture a donc été établie à des fins de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le remboursement de la facture présentée s'élevant à la somme de 84 euros ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE afin qu'un virement de 84 euros soit effectué sur le compte personnel de Madame TRICHEUX.

VI REPAS DU 11 NOVEMBRE

Monsieur BOURGEOIS prend la parole et explique que la Commission Animation a retenu l'organisation suivante concernant l'organisation le repas du 11 novembre offert aux aînés :

- 1) Utilisation si nécessaire des deux salles communales situées en face de la mairie.
- 2) Prix fixé à 35 euros pour les personnes accompagnatrices ayant moins de 75 ans.

Il rappelle également les modalités concernant la participation à ce repas et les conditions pour bénéficier du colis. Elles se définissent ainsi :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans peuvent soit participer au repas soit bénéficier du colis
- Les personnes âgées entre 70 et 75 ans ne peuvent que participer au repas

Il précise que les invitations sont en cours de distribution dans les boîtes aux lettres des personnes concernées.

Le prestataire Thurin Traiteur a été retenu. Madame GUILLO présente les différents menus proposés afin de faire un choix des différents plats.

Monsieur BOURGEOIS tient à rappeler qu'il sera impératif de présenter un pass sanitaire pour accéder à cette manifestation.

Monsieur BOURGEOIS termine en listant les divers invités à savoir les personnes de plus de 70 ans habitant la commune, les conseillers municipaux, les salariés et les conjoints (participation de 35 euros requise).

VII ASSOCIATIONS

Monsieur BOURGEOIS relate que le 7 octobre a eu lieu une rencontre entre la commission animation, les associations Familles Rurales, l'APE, le CB Vernois, le Dammarie Ver-lès-Chartres Tennis Club, l'ASLV, 1-2-3 BEBE et Monsieur VAN DER STICHELE. Le but de cette rencontre était entre autres d'échanger sur la continuité des animations dans la commune suite à la période de la crise sanitaire qui a compliqué la vie associative.

La Municipalité espère et souhaite vivement une reprise normale en 2022 et précise qu'elle est là pour soutenir les associations en cas de besoin. Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que des achats de matériel ont été fait par la commune à cette fin.

Monsieur B. FLEURY demande si une journée découverte pourrait être de nouveau organisée afin de faire découvrir les activités des associations et attirer de nouveaux adhérents.

Monsieur VAN DER STICHELE évoque qu'une inauguration des équipements installés dernièrement autour de la maison des associations pourrait être organisée.

Monsieur BOURGEOIS dit que les assemblées générales des associations auront lieu à partir de novembre et que la commune y sera représentée.

Monsieur BOURGEOIS conclut en précisant qu'un calendrier prévisionnel des manifestations sera inséré dans le bulletin municipal.

Madame GUILLO demande si la manifestation 1254 sera organisée à Chartres en 2022. A suivre.

VIII QUESTIONS DIVERSES

a) Dossier PROUST

Monsieur VAN DER STICHELE explique avoir réceptionné un mail de Maître Cruchaudet, l'avocat de la commune, nous indiquant que Monsieur PROUST était débouté de l'ensemble de ses demandes.

b) SIVOM

Monsieur VAN DER STICHELE relate la réunion du 29 septembre dernier à laquelle il s'est rendu avec Monsieur O. FAUCHEUX. Divers points ont été évoqués :

- Le passage à la comptabilité M 57
- La mise en location d'un local propriété du SIVOM en bureau
- La dissolution du SIVOM : échange sur la valorisation des actifs

c) SIVOS

Madame ABADIA prend la parole et évoque la prochaine réunion concernant la Charte Ruralité qui aura lieu prochainement.

Elle précise qu'il y a beaucoup de points à travailler en amont afin d'effectuer une projection des effectifs pour la rentrée 2022-2023 et les suivantes. Elle relate que la commune ne dispose pas de beaucoup d'éléments concernant les nouvelles familles à venir (Pointe Colette) et qu'il est, de ce fait, difficile d'avoir un chiffrage précis des enfants à inscrire pour les prochaines rentrées.

Par conséquent, le risque encouru est la fermeture d'une classe pour la rentrée 2022-2023.

Madame BOUCHER demande quel est le bilan du syndicat scolaire depuis les 3 ans de sa création. Madame ABADIA répond en expliquant que le bilan est positif pour la commune car, sans la mise en place de celui-ci, l'école aurait certainement fermé par manque d'effectifs.

Madame ABADIA dit aussi qu'il n'y a pas de remontées négatives des parents d'élèves donc cela prouve que l'organisation est adaptée.

Concernant le bilan financier, Madame ABADIA évoque le fait que celui-ci n'est pas positif. En effet, les participations financières des communes augmentent et ce en lien entre autres avec la crise sanitaire.

Pour conclure, Madame ABADIA précise qu'en ce moment il y a des problèmes de personnel avec notamment beaucoup d'arrêts de travail et l'association Familles Rurales n'a pas toujours du personnel disponible à proposer pour effectuer les remplacements.

d) Entrée du 16 rue des vergers

Monsieur JAFFRE prend la parole pour évoquer l'entrée du 16 rue des vergers dont le trottoir est détérioré depuis de nombreuses années. Il précise que les roues des véhicules se bloquent dans cette fissure et que cela les détériore. Il demande à ce que cela soit réparé.

e) Présentation Pôle gare

Le Conseil s'est terminé par une présentation des travaux en cours.

Le prochain conseil municipal est fixé au 18 novembre 2021 à 20 h 30.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUILLO Françoise	
Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur JAFFRÉ Michel	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur LECOIN Ludovic	<i>Absent excusé</i>
Madame Delphine BRAULT		Monsieur RONCE Jimmy	<i>Ayant donné pouvoir à Monsieur VAN DER STICHELE</i>
Monsieur CAVART Clément		Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur Jonathan DUVAL	<i>Absent excusé</i>	Madame Françoise TRICHEUX	
Monsieur FAUCHEUX Olivier		Monsieur VAN DER STICHELE Max	
Monsieur FLEURY Benoît			